

Article 1. Identification

Identificateur de produit SGH	:LIQUIDE DE TRANSMISSION AUTOMATIQUE	
Synonymes	:liquide de transmission automatique ; DEXRON III / MERCON :Huile	
Utilisations matérielles	de transmission	
Coordonnées du fournisseur	FABRICANT GROUPE INDUSTRIEL MOTOSEL 407- 204 RUE CAYER COQUITLAM, C.-B. V3K 5B1	www.motosel.com Téléphone : 1-604-629-8733

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS :Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou mélange :IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement

:Avertissement

Mentions de danger

:Provoque une irritation des yeux.

L'injection d'hydrocarbures sous pression peut causer de graves dommages permanents aux tissus. Les premiers symptômes peuvent être mineurs.

Conseils de prudence

Général

:Lire l'étiquette avant utilisation. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien laver les zones exposées et les vêtements avec de l'eau et du savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. EN CAS D'INGESTION : Ne pas faire vomir. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin et montrez-lui l'étiquette si possible. Tenir hors de portée des enfants. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

La prévention

:Bien se laver les mains après manipulation.

Réponse

:EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Stockage

:Conserver dans un endroit sec et/ou dans un récipient fermé. Stocker conformément à tous les locaux, réglementations régionales, nationales et internationales.

Disposition

:Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et réglementations internationales.

Dangers pas autrement classifié

:L'injection d'hydrocarbures pétroliers nécessite une attention médicale immédiate.

Section 3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange :Mélange

Autres moyens d'identification :liquide de transmission automatique ; DEXRON III / MERCON

Numéro CAS/autres identifiants

Numero CAS

:N'est pas applicable.

Section 3. Composition/informations sur les composants

Nom de l'ingrédient	%	Numero CAS
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	≥90	64742-54-7
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	≤3	64742-55-8

* = Divers ** = Mélange *** = Propriétaire

Toute concentration indiquée sous forme de plage vise à protéger la confidentialité ou est due à une variation du processus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers secours

Description des mesures de premiers secours nécessaires Lentilles

de contact	:Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Inhalation	:Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Sinon respiratoire, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Il peut être dangereux pour la personne qui aide de pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter un médecin si les effets néfastes sur la santé persistent ou sont graves. Si inconscient, placez-le en position de récupération et consultez immédiatement un médecin. Maintenir une voie aérienne dégagée. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un tour de taille.
Contact avec la peau	:Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés et chaussures. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.
Ingestion	:Rincer la bouche avec de l'eau. Retirez les prothèses dentaires, le cas échéant. Transporter la victime à l'air frais et rester au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, la tête doit être maintenue basse afin que le vomi ne pénètre pas dans les poumons. Consulter un médecin si les effets néfastes sur la santé persistent ou sont graves. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si inconscient, placez-le en position de récupération et consultez immédiatement un médecin. Maintenir une voie aérienne dégagée. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un tour de taille.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Lentilles de contact	:Provoque une irritation des yeux.
Inhalation	:Aucun effet significatif ou danger critique.
Contact avec la peau	:L'injection d'hydrocarbures sous pression peut causer de graves dommages permanents aux tissus. Les premiers symptômes peuvent être mineurs.
Ingestion	:Aucun effet significatif ou danger critique. Signes/symptômes de surexposition

Lentilles de contact	:Les symptômes indésirables peuvent inclure les éléments suivants : irritation arrosage rougeur
Inhalation	:Pas de données spécifiques. :
Contact avec la peau	Pas de données spécifiques. :
Ingestion	Pas de données spécifiques.

Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires, si nécessaire

Notes au médecin	:En cas d'injection dans les tissus sous-jacents, le traitement immédiat doit comprendre une incision extensive, un débridement et une irrigation saline. Un traitement inadéquat peut entraîner une ischémie et une gangrène. Les premiers symptômes peuvent être minimes.
Traitements spécifiques	:Traiter de manière symptomatique et de soutien.

Section 4. Premiers secours

Protection des secouristes :Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Cela pourrait être dangereux pour la personne qui aide à pratiquer le bouche-à-bouche.

Voir les informations toxicologiques (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Extinction appropriée médias :Utilisez un extincteur approprié pour combattre le feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques découlant de la : Dans un feu ou s'il est chauffé, une augmentation de pression se produira et le récipient peut éclater.

chimiquerisque thermique produits de décomposition : Les produits de décomposition peuvent comprendre les substances suivantes :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

Actions de protection spéciales pour les pompiers : En cas d'incendie, isoler rapidement la scène en évacuant toutes les personnes se trouvant à proximité de l'incident. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non urgents personnel :Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.
Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Mettre un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les secouristes :Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prenez note de toute information Section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".

Précautions environnementales :Éviter la dispersion des matériaux déversés ainsi que le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, drains et égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Petit

déversement :Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou s'il est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets.

Grand déversement :Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Dégagement d'approche de au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. Un matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures protectives

:Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Ne pas ingérer. Éviter contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conseils généraux hygiène du travail

:Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériau est manipulés, stockés et transformés. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les aires de restauration. Voir également la rubrique 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Conditions de stockage en toute sécurité, y compris tout incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et boissons. Gardez le récipient bien fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement. Voir la section 10 pour les matériaux incompatibles avant la manipulation ou l'utilisation.

Conditions de stockage en vrac : Entretien tous les réservoirs de stockage conformément aux réglementations applicables. Utilisez les contrôles nécessaires pour surveiller les inventaires des réservoirs. Inspectez périodiquement tous les réservoirs de stockage. Testez l'étanchéité des réservoirs et de la tuyauterie associée. Entretien les dispositifs de détection automatique des fuites pour assurer un bon état de fonctionnement.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Les limites d'exposition
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019). TWA : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Fraction inhalable</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA : 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA : 5 mg/m³ 10 heures. Forme : Brouillard STEL : 10 mg/m³ 15 minutes. Forme : Brume</p>
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019). TWA : 5 mg/m³ 8 heures. Forme : Fraction inhalable</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA : 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA : 5 mg/m³ 10 heures. Forme : Brouillard STEL : 10 mg/m³ 15 minutes. Forme : Brume</p>

Contrôles techniques appropriés

:Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants.

Exposition environnementale contrôles

:Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer ils sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des contrôles de vapeur, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'hygiène	:Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant manger, fumer et aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.
Protection des yeux/du visage	:Des lunettes de sécurité équipées d'écrans latéraux sont recommandées comme protection minimale dans milieux industriels. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes anti-éclaboussures chimiques. Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. S'il existe des risques d'inhalation, un masque respiratoire intégral peut être requis à la place.
<u>Protection de la peau :</u> Protection des mains	:Éviter le contact de la peau avec le liquide. Gants résistants aux produits chimiques conformes à une doit être porté en permanence lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifiez lors de l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de percée pour n'importe quel matériau de gant peut être différent pour différents fabricants de gants. Les gants en cuir ne protègent pas du contact avec les liquides.
Protection du corps	:L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir. effectué et les risques encourus et doivent être approuvés par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Autre protection cutanée	:Éviter le contact de la peau avec le liquide. Chaussures appropriées et toute protection supplémentaire de la peau Les mesures doivent être sélectionnées en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Les bottes en cuir ne protègent pas du contact avec les liquides.
Protection respiratoire	:Éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, brouillards ou poussières. Utilisez un purificateur d'air ou un respirateur à adduction d'air conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité de fonctionnement du respirateur sélectionné.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: Liquide.
Couleur	: Rouge.
Odeur	: Légère odeur de pétrole
pH	: Pas disponible.
Point d'ébullition	: Pas disponible.
point de rupture	: Vase ouvert : 194 °C (381,2 °F) [Cleveland.]
Taux d'évaporation	: <1 (acétate de n-butyle. = 1)
Limites inférieure et supérieure d'explosivité (inflammabilité)	: Non disponible.
La pression de vapeur	: <0,013 kPa (<0,1 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	: 1 [Air = 1]
Densité relative	: >:0,86
Densité lb/gal	: 7,15 lb/gal
Densité g/cm³	: Pas disponible.
Gravité, °API	
Solubilité	32:Insoluble.9@60F dans les matières suivantes : eau froide.
Temps d'écoulement (ISO 2431) Viscosité	: Pas disponible.
	: Cinématique (température ambiante) : 0,34 cm ² /s (34 cSt)
	: Cinématique (40 °C (104 °F)) : 0,343 cm ² /s (34,3 cSt)
Viscosité SUS	: 165 SUS à 100 F

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:Ne devrait pas être explosif, auto-réactif, auto-échauffant ou un peroxyde organique selon la ou les définitions du SGH des États-Unis.
Stabilité chimique	:Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	:Pas de données spécifiques.
Matériaux incompatibles	:Pas de données spécifiques.
Produits de décomposition dangereux	:Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux doivent ne pas être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèces	Dose	Exposition
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50 cutanée	Rat	> 5000mg/kg	-
	DL50 orale	Rat	> 5000mg/kg	-
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussières et brouillards	Rat	3900 mg/m ³	4 heures
	DL50 cutanée	Lapin	> 2000mg/kg	-
	DL50 orale	Rat	5000mg/kg	-

Conclusion/Résumé

- : **Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:** Les brouillards d'huiles minérales dérivés d'huiles hautement raffinées auraient de faibles toxicités aiguës et subaiguës chez les animaux. Les effets d'expositions répétées uniques et à court terme à des concentrations élevées de brouillards d'huile minérale bien au-dessus des niveaux d'exposition applicables sur le lieu de travail comprennent une réaction inflammatoire pulmonaire, la formation de granulomes lipidés et une pneumonie lipidée. Dans les études aiguës et subaiguës impliquant des expositions à des concentrations plus faibles de brouillards d'huile minérale sur le lieu de travail actuel ou à proximité, les niveaux d'exposition n'ont produit aucun effet toxicologique significatif.
- : **Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:** Les brouillards d'huiles minérales dérivés d'huiles hautement raffinées auraient de faibles toxicités aiguës et subaiguës chez les animaux. Les effets d'expositions répétées uniques et à court terme à des concentrations élevées de brouillards d'huile minérale bien au-dessus des niveaux d'exposition applicables sur le lieu de travail comprennent une réaction inflammatoire pulmonaire, la formation de granulome lipidée et une pneumonie lipidée. Dans les études aiguës et subaiguës impliquant des expositions à des concentrations plus faibles de brouillards d'huile minérale sur le lieu de travail actuel ou à proximité, les niveaux d'exposition n'ont produit aucun effet toxicologique significatif.

Irritation/Corrosion

Pas disponible

Peau

: Aucune information supplémentaire.

Yeux

: Aucune information supplémentaire.

Respiratoire

: Aucune information supplémentaire.

Sensibilisation

Pas disponible

Peau

Respiratoire

: Aucune information supplémentaire.

Mutagénicité

: Aucune information supplémentaire.

Pas disponible.

Conclusion/Résumé

: Aucune information supplémentaire.

Section 11. Informations toxicologiques

Cancérogénicité

Pas disponible.

Conclusion/Résumé : Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités: En études de longue durée (jusqu'à deux ans) aucun effet cancérigène n'a été signalé chez les espèces animales testées.

Classification

Nom du produit/ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Aucun.	-	-

Toxicité pour la reproduction

Pas disponible.

Conclusion/Résumé :Aucune information supplémentaire.

Tératogénicité

Pas disponible.

Conclusion/Résumé :Aucune information supplémentaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Pas disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Pas disponible.

Danger d'aspiration

Nom	Résultat
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables :Voies d'entrée anticipées : Cutanée.

Effets aigus potentiels sur la santé

Lentilles de contact :Provoque une irritation des yeux.

Inhalation :Aucun effet significatif ou danger critique.

Contact avec la peau :L'injection d'hydrocarbures sous pression peut causer de graves dommages permanents aux tissus.
Les premiers symptômes peuvent être mineurs.

Ingestion :Aucun effet significatif ou danger critique.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Lentilles de contact :Les symptômes indésirables peuvent inclure les éléments suivants :
Irritation. Larmolements et rougeurs

Inhalation :Pas de données spécifiques.

Contact avec la peau :Pas de données spécifiques.

Ingestion :Pas de données spécifiques.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme Court terme exposition

Potentiel immédiat effets :Pas disponible.

Effets différés potentiels :Pas disponible.

Exposition à long terme

Potentiel immédiat effets :Pas disponible.

Section 11. Informations toxicologiques

Effets différés potentiels Effets :Pas disponible.

chroniques potentiels sur la santé

Pas disponible.

Général :Aucun effet significatif ou danger critique :

Cancérogénicité Aucun effet significatif ou danger critique :

Mutagénicité Aucun effet significatif ou danger critique :

Tératogénicité Aucun effet significatif ou danger critique :

Effets sur le développement Aucun effet significatif ou danger critique :

Effets sur la fertilité Aucun effet significatif ou danger critique

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Pas disponible.

Conclusion/Résumé :Pas disponible.

Persistance et dégradabilité

Pas disponible.

Conclusion/Résumé :Pas disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Pas disponible.

Mobilité dans le sol

**Répartition sol/eau
coefficient (K_{co})** :Pas disponible.

Autres effets indésirables :Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

:La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Disposition de ce produit, des solutions et de tous les sous-produits doivent à tout moment se conformer aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales régionales. Éliminez les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être éliminés non traités dans les égouts à moins d'être entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne devrait être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés ainsi que le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau,

Article 14. Informations relatives au transport

	Classement DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
ONU proprement dit Nom pour la livraison	-	-	-
Transport classe(s) de danger	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-
Environnement dangers	Non.	Non.	Non.

Huile: Le(s) produit(s) représenté(s) par cette fiche de données de sécurité est (sont) réglementé(s) en tant qu'"huile" en vertu de la partie 130 du 49 CFR. exigences. De plus, les mélanges contenant 10 % ou plus de ce produit peuvent être soumis à ces exigences.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément : à
l'annexe II de MARPOL et au code
IBC

Pas disponible.

Article 15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales américaines

- : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Loi sur l'assainissement de l'eau (CWA) 307**: phénol

Loi sur l'assainissement de l'eau (CWA) 311: Acide phosphorique, solution; chlorure d'hydrogène; phénol

Ce matériau est classé comme une huile en vertu de l'article 311 de la Clean Water Act (CWA) et de la Oil Pollution Act de 1990 (OPA). Les rejets ou les déversements qui produisent un éclat visible sur les eaux des États-Unis, leurs rivages adjacents ou dans les conduits menant aux eaux de surface doivent être signalés au National Response Center de l'EPA au (800) 424-8802.

SARA 302/304**Composition / Information sur les composants**

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		LEP 304 RQ	
			(Kg)	(gallons)	(Kg)	(gallons)
chlorure d'hydrogène	trace	Oui.	500	-	5000	-
Phénol	trace	Oui.	500 / 10000	-	1000	-

LEP 304 RQ :180375180375.2 livres / 81890331890.3 kg [25154810481.9 gal / 95221316151.5 L]

LEP 311/312

Classification

:IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Composition / Information sur les composants


Nom	%	Classification
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	≤3	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Article 15. Informations réglementaires

Réglementations d'État

Massachusetts	:Aucun des composants n'est répertorié :
New-York Nouveau	Aucun des composants n'est répertorié :
Jersey	Aucun des composants n'est répertorié :
Pennsylvanie	Aucun des composants n'est répertorié

California Prop. 65 Avertissements clairs et raisonnables (2018) répertoriés

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment le solvant naphta (pétrole), aliph. moyen, l'acrylate d'éthyle, qui sont reconnus par l'État de Californie comme étant cancérigènes. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Avertissements.ca.gov.

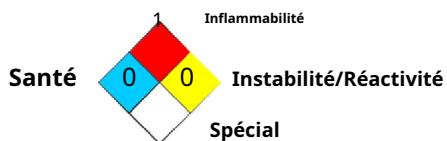
Réglementations

internationales Inventaire

États-Unis	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Australie Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
L'Europe	: Non déterminé.
Japon	: Non déterminé.
	: Inventaire du Japon (ENCS): Non déterminé.
Malaisie	: Inventaire du Japon (ISHL): Non déterminé.
Nouvelle-Zélande	: Non déterminé.
Philippines	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taiïwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande	: Non déterminé.
Turquie	: Non déterminé.
Vietnam	: Non déterminé.
	: Non déterminé.

Article 16. Autres informations

Association nationale de protection contre les incendies (États-Unis)



Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce document réimprimé n'est pas la position complète et officielle de la National Fire Protection Association, sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui seraient utilisées uniquement à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Procédure utilisée pour dériver la classification

Classification	Justification
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Principe de pontage "Mélanges sensiblement similaires"

Histoire

Date d'impression	: 24/08/2021
	: 24/08/2021

Article 16. Autres informations

Date d'édition/Date de révision

Date de publication précédente : 18/02/2021

Version : 7

Légende des abréviations

- : ATE = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration
- GHS = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association internationale du transport aérien
- IBC = Conteneur en vrac intermédiaire
- IMDG = International Maritime Dangerous Goods LogPow = logarithme du coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("Marpol" = pollution marine)
- ONU = Nations Unies

Les références

- : Pas disponible.

✓ Indique l'information qui a changé depuis la version précédente. Avis

au lecteur

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) ONT ÉTÉ OBTENUES DE SOURCES QUE NOUS PENSONS SONT FIABLES. CEPENDANT, LES INFORMATIONS SONT FOURNIES SANS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À LEUR EXACTITUDE OU PRÉCISION. CERTAINES INFORMATIONS PRÉSENTÉES ET LES CONCLUSIONS TIRÉES DANS CE DOCUMENT PROVIENNENT DE SOURCES AUTRES QUE LES DONNÉES D'ESSAIS DIRECTS SUR LA SUBSTANCE ELLE-MÊME. CETTE FDS A ÉTÉ PRÉPARÉE ET DOIT ÊTRE UTILISÉE UNIQUEMENT POUR CE PRODUIT. SI LE PRODUIT EST UTILISÉ COMME COMPOSANT D'UN AUTRE PRODUIT, CES INFORMATIONS FDS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. LES UTILISATEURS DOIVENT FAIRE LEURS PROPRES ENQUÊTES POUR DÉTERMINER L'ADÉQUATION DES INFORMATIONS OU DES PRODUITS À LEUR OBJECTIF OU À LEUR APPLICATION PARTICULIÈRE.

LES CONDITIONS OU LES MÉTHODES DE MANUTENTION, DE STOCKAGE, D'UTILISATION ET/OU D'ÉLIMINATION DU PRODUIT SONT HORS DE NOTRE CONTRÔLE ET PEUVENT ÊTRE AU-DELÀ DE NOTRE CONNAISSANCE. POUR CETTE RAISON ET D'AUTRES, NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ ET DÉCLINONS EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, DOMMAGE OU DÉPENSE RÉSULTANT DE OU LIÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT À LA MANUTENTION, AU STOCKAGE, À L'UTILISATION OU À L'ÉLIMINATION DU PRODUIT.

L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, Groupe Industriel Motosel Inc. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite en vertu des présentes en ce qui concerne les informations ou le produit auquel les informations se réfèrent. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur. nous